



NOTE D'ORGANISATION POUR LES VOLONTAIRES DU RACB – COMMISSAIRES MODELE 2019

Cette note présente brièvement notre association à ses volontaires et les informe des dispositions prises à leur égard.

Notre association: L'ASBL ROYAL AUTOMOBILE CLUB OF BELGIUM (en abrégé: RACB), dont le siège social est Rue d'Arlon 53 à 1040 Bruxelles.

Le RACB a pour finalité et comme objet social de promouvoir et améliorer la mobilité, l'automobile et le sport automobile. De nombreuses informations complémentaires sont disponibles sur le site www.racb.com, que les volontaires sont invités à consulter attentivement et fréquemment.

ASSURANCE:

Le RACB a contracté l'assurance suivante:

- Responsabilité civile liée au volontariat, à l'exclusion de la responsabilité contractuelle de l'organisation et du volontaire.

Compagnie d'assurance : AXA

Numéro de la police : 700.558.014

REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES COMMISSAIRES DU RACB TRACK MARSHALS :

Le RACB prévoit uniquement un défraiement de 15 € par commissaire par jour d'épreuve presté (30 € pour une épreuve de 24 Heures). Le nombre maximum de commissaires par poste sera mentionné sur la confirmation de l'épreuve.

Le soussigné s'engage à n'exercer aucune activité de volontaire s'il bénéficie d'allocation de chômage ou d'une pré pension, sans avoir PREALABLEMENT obtenu l'autorisation spéciale de l'ONEM. La demande d'autorisation doit se faire en complétant un formulaire C45B.

La licence sera délivrée après signature du présent document.

CHARTE 2019

Le RACB SPORT et le RACB Track Marshals attirent votre attention sur les points suivants:

1) CODE DE CONDUITE AU POSTE

- a) Les Commissaires doivent être équipés d'une tenue vestimentaire visible et de qualité, de préférence celle proposée par le RACB. La tenue ne peut pas être de couleur jaune, pour éviter la confusion avec les drapeaux jaunes utilisés.
- b) Les Commissaires doivent s'assurer de leur bon positionnement sur la piste.
- c) Pendant leur temps de fonction, les commissaires ne peuvent pas prendre de photo.
- d) Boissons alcoolisées et drogues sont strictement interdites aux postes des Commissaires.
- e) Les Commissaires doivent se comporter de manière cordiale avec toute personne, dont la presse. Si des personnes se trouvent à un endroit dangereux ou gênant, il leur est poliment demandé de s'éloigner. Si les personnes interpellées ne suivent pas les consignes, il faut en avvertir de suite la sécurité.
- f) La présence de mineurs d'âge non titulaires d'une licence SM est interdite.
- g) La présence d'animaux de compagnie est interdite.

2) NOMBRE DE DEFRAIEMENTS PAR POSTE ET PAR JOUR

Maximum 9 (18 pour une épreuve de 24 Heures).

3) ASSURANCE

L'assurance ne couvre que les Commissaires inscrits sur la liste de présence et titulaires d'une licence A, B, C ou S valide délivrée par le RACB SPORT.

Les Commissaires détenteurs d'une licence valide A, B ou C officiant sur une épreuve à l'étranger sont assurés si:

1. une autorisation préalable a été délivrée par le RACB SPORT via le Bureau du RACB Track Marshals.
2. cette épreuve est reconnue officiellement par la FIA ou le RACB SPORT.

4) REPARTITION DES POSTES

Si nécessaire pour couvrir l'ensemble des postes lors d'une épreuve, la composition des équipes pourra être modifiée.

ASSURANCE ACCIDENT (police AXA n° 730.267.653)

Les commissaires titulaires d'une licence A, B, C ou S du RACB Track Marshals sont couverts par une assurance accidents, lors des courses en circuit reprises au calendrier du RACB SPORT et courues en Belgique (épreuves nationales ou internationales). **Elle couvre les dommages corporels uniquement.**

Comment savoir si l'épreuve en circuit à laquelle vous avez l'intention d'apporter votre concours est couverte par cette assurance?

L'épreuve est couverte par la police d'assurance aux deux conditions réunies :

1. Elle est reprise au calendrier général du RACB SPORT (voir : www.racb.com).
2. La personne qui vous a convoqué est membre du Bureau et vous a convoqué au nom **du RACB Track Marshals**.

Age maximum de couverture: 70 ans.

Montants couverts: Décès: 75000 €. Invalidité permanente: 40000 €, ou un pourcentage de ce montant en fonction du degré d'invalidité avec franchise anglaise de 10 % et formule progressive 225 %. Frais médicaux: 5000 € pour ce qui dépasse l'intervention de la mutuelle; sont aussi remboursés les frais de transport nécessités par les soins que requiert l'état du blessé. Incapacité temporaire: 25 € par jour, du 31^{ème} au 365^{ème} jour après l'accident.

En cas de litige seules les conditions générales et particulières de la police font foi.

Mise en garde :

Cette police ne sortira pas ses effets à l'occasion d'une épreuve ASAF, VAS ou de n'importe quelle autre autorité sportive que le RACB SPORT.

*Si vous fonctionnez comme commissaire à ce genre d'épreuves, il vous appartiendra donc de demander à la personne responsable de l'organisation de la course de vous apporter la preuve que vous serez couvert en cas d'accident. **Le RACB Track Marshals ne pourra pas vous aider dans de telles circonstances.***